

Conditions générales pour un accord de licence Fitness-Guide en tant que prestataire de cours

Avec les critères inhérents au Fitness-Guide, l'Association professionnelle pour la santé et le mouvement - BGB Schweiz (Berufsverband für Gesundheit und Bewegung, BGB Schweiz) vous met à disposition un système moderne de gestion de la qualité et de positionnement qui vous sert d'outil de positionnement sur le marché et de marketing de votre entreprise vous permet de gagner de nouveaux clients. La reconnaissance en tant que prestataire de cours par Fitness-Guide assure une transparence immédiate de la qualité et des services. Vous présentez aux clients les prestations proposées par votre entreprise active dans le domaine de l'activité physique et du sport de manière claire, réparties par domaines de cours et par offres proposées (méthodes).

Les présentes Conditions générales (« CG ») régissent l'utilisation de la plateforme fitness-guide.ch.

Champ d'application des Conditions générales (CG)

De par votre inscription et votre commande, vous déclarez avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CG. Avec l'utilisation du présent site Internet, vous reconnaissez, en outre, la validité de nos conditions d'utilisation et [de notre politique de confidentialité](#). BGB Schweiz vous prie de les lire attentivement avant de demander à bénéficier des prestations proposées ici. Avec votre inscription au Fitness-Guide, vous déclarez expressément votre accord pour que BGB Schweiz fournisse la totalité des données provenant du processus de certification et nécessaires aux vérifications en vue de la classification aux exploitants de la plateforme fitness-guide.ch, aux assurances-maladies ou à d'autres tiers avec lesquels BGB Schweiz souscrit des contrats de collaboration en vue de la reconnaissance et/ou de la publication des certifications, et pour que ces données soient utilisées par ces mêmes tiers conformément à ces contrats de collaboration (dans des buts de contrôle et de communication).

Enregistrement

Lors de votre enregistrement sur www.fitness-guide.ch, vous êtes tenu/e de faire en sorte que les données obligatoires soient exactes et exhaustives et de les vérifier.

Nous vous prions d'informer BGB Schweiz de tout changement d'adresse et de toute modification importante de vos données professionnelles ou commerciales. Il s'agit en particulier de maintenir systématiquement à jour les données vous concernant personnellement. BGB Schweiz ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages résultant de lacunes de la part du client ou de la cliente dans l'actualisation de ses données personnelles.

En cas de changements concernant vos collaborateurs et collaboratrices, vous êtes tenu/e de les notifier immédiatement à BGB Schweiz.

Inscriptions / Durée du contrat

De par la transmission de votre inscription, vous vous engagez à régler le montant des frais de certification une fois qu'ils seront facturés. L'admission dans le Fitness-Guide et la certification sont effectués seulement après réception du paiement du droit de licence.

Une fois le classement initial effectué, vous recevrez par voie électronique la confirmation officielle de certification pour votre entreprise, ainsi que pour les méthodes certifiées, et également pour vos collaborateurs et collaboratrices eux aussi certifiés.

La certification est valable pour l'année en cours ainsi que l'année suivante. Elle prend fin au 31.12 de l'année suivante. Avant qu'elle n'arrive à échéance, vous recevrez un message électronique vous demandant de demander à nouveau la certification. Au cas où cette nouvelle demande ne serait pas transmise dans le délai imparti, le prestataire de cours sera supprimé de l'annuaire sur le site fitness-guide.ch.

Confirmation de l'inscription

L'inscription ne constitue pas un contrat juridiquement contraignant tant que son acceptation n'a pas été confirmée par BGB Schweiz respectivement Fitness Classification AG.

BGB Schweiz se réserve le pouvoir discrétionnaire de refuser une inscription ou la conclusion souhaitée d'un contrat.

Tarifs

Pour les prestations commandées s'appliquent les tarifs indiqués hors taxe sur le site Internet au moment de la commande.

Expédition et livraison

Toutes les commandes confirmées par BGB Schweiz sont livrées à l'adresse indiquée lors de l'inscription. BGB Schweiz fait tout son possible pour assurer une prise de contact rapide suite à la réception de l'inscription.

Paiement

Le paiement pour l'utilisation du système de certification « Prestataire de cours Fitness-Guide » doit être effectué dans les dix jours suivant la confirmation de l'inscription à l'intention de BGB Schweiz. Les années suivantes, le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de facturation.

B**G****B****Schweiz****Fitnessguide** 

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le prestataire de cours est supprimé de l'annuaire sur le site fitness-guide.ch.

Droits inhérents à la marque Fitness-Guide

Pendant la durée du contrat, BGB Schweiz vous accorde le droit d'utiliser la marque Fitness-Guide sur les moyens de communication utilisés par votre entreprise pour ses présentations envers l'extérieur, son marketing et son positionnement. L'utilisation de la marque doit être conforme aux spécifications de conception et présentation de Fitness-Guide.

Tout transfert des droits d'usage à des tiers est interdit. À l'expiration du présent contrat, vous êtes tenu, en tant que prestataire de cours, d'abandonner immédiatement et de manière irrévocable toute utilisation et mention de la marque précitée.

En tant que prestataire de cours, étant donné que vous satisfaites aux critères de certification tels qu'ils ont été définis par l'organisme certificateur, le droit vous est accordé d'utiliser la marque individuelle « Fitness Guide » pour votre entreprise.

Votre certification en tant que prestataire de cours ne peut être transmise ni à des personnes tierces, ni à des successeurs, ou bien à d'autres entreprises dont vous êtes propriétaire.

Les réglementations concernant l'utilisation et la publication sont applicables par analogie.

Frais de certification

Les frais de certification correspondent à ceux publiés sur le site Internet www.fitness-guide.ch.

Les frais de certification couvrent uniquement la certification du prestataire de cours, y compris tous les formateurs et formatrices employés dans son entreprise et pour lesquels la certification a été demandée, ainsi que les droits d'utilisation de la marque « Fitness-Guide » et un profil d'entreprise détaillé dans l'annuaire en ligne correspondant.

Durée et résiliation

L'organisme certificateur se réserve le droit de supprimer la certification si vous (le prestataire de cours) ne remplissez plus les critères de la marque individuelle « Fitness Guide », si les directives de certification subissent une modification ou une suppression de la part de Fitness Guide dans le cadre de révisions courantes ou planifiées de la classification, si votre classification en tant que prestataire de cours est échue, si en tant que tel vous portez atteinte aux droits de la marque individuelle « Fitness Guide » ou aidez des tiers à cet effet, ou si une décision de sanction prévoit un retrait de la certification.

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de cours certifié n'est plus autorisé à utiliser la marque individuelle « Fitness Guide ».

Par ailleurs, en tant que prestataire de cours, vous ne pouvez en aucun cas faire valoir des droits résultant de l'achèvement ou du retrait de votre certification.

Limitation de responsabilité

Les photos, textes et descriptions concernant des articles présentés sur le site Internet n'ont pas de caractère contraignant, mais ont seulement une fonction informative. La responsabilité de BGB Schweiz n'est aucunement engagée en cas d'erreurs ou d'oublis dans les textes ou photos se trouvant sur son site Internet.

Sans que cela restreigne la validité des présentes Conditions générales d'affaires de quelque manière que ce soit, toute revendication éventuelle de dommage-intérêts en relation avec des produits livrés ou non-livrés est limitée au montant du prix d'achat des prestations concernées.

BGB SUISSE NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT (MÊME SI L'APPARITION D'UN TEL DOMMAGE ÉTAIT CONNUE, OU AURAIT PU ÊTRE CONNUE, DE BGB SCHWEIZ) INTERVENUS EN RELATION AVEC SES PRODUITS ET SERVICES, SES PROGRAMMES DE COURS PROPOSÉS, LA PARTICIPATION À DE TELS PROGRAMMES, OU L'UTILISATION DE SON SITE INTERNET.

Législation en vigueur et for compétent

Les présentes Conditions générales (CG) sont soumises au droit suisse. Le for de compétence est la ville de Zurich.

Dispositions finales

Au cas où une disposition des présentes Conditions générales d'affaires s'avérerait frappée de nullité, cela ne concernerait en rien le reste des CG. Les parties s'engagent dans ce cas à coopérer en toute bonne foi afin de remplacer une telle disposition par une autre se rapprochant le plus possible du but économique recherché. Si une lacune apparaît dans les présentes Conditions générales, il faut procéder de la même manière.

Zurich, 01.01.2020

Association professionnelle pour la santé et le mouvement - BGB Schweiz

Secrétariat, Katzenbachstr. 221, 8052 Zurich